

impossible de produire cela. Nous ne tenons pas de compte de chaque item de réparations, additions, changements et entretien de Rideau Hall. L'honorable député doit comprendre que la préparation de ces renseignements, même s'il était possible de produire tous les noms depuis 1867, coûterait très cher. Je crois que cette motion devrait également être rejetée.

M. CAMERON (Huron): Il est évident que l'on ne demande pas le nom de chaque employé. Si je comprends bien, c'est le nom des entrepreneurs—

Sir HECTOR LANGEVIN: La motion dit: "par qui faits."

M. CAMERON (Huron): Je suppose que les réparations furent faites par contrat dans un grand nombre de cas, et par conséquent il serait très facile de donner le renseignement demandé. Puis-je demander à l'honorable ministre s'il n'y a pas eu un rapport de ce genre de produit en 1883. Si je me rappelle bien, il y a eu un tel rapport de produit cette année-là; et ainsi, tout ce qui reste à faire serait d'ajouter les dépenses de 1883-84-85, et cela ne saurait encourir de grandes dépenses. C'est détourner la question que de supposer que la motion demande le nom de chaque ouvrier dans le cas où les travaux sont faits par contrat. Il ne faut alors que les noms des entrepreneurs, le travail fait, le montant accepté et le montant payé. Il est très important que nous ayons ce renseignement pour connaître ce que coûte Rideau Hall. Nous en avons une idée très vague aujourd'hui, et je crois que, depuis quatre ou cinq ans, nous avons dépensé, en réparations, une somme suffisante pour construire un palais au gouverneur général. Dieu seul sait ce qui a été dépensé, car personne ne peut le dire d'après les rapports et les livres bleus. Il est évident, je crois, que cette dépense s'élève au-dessus d'un demi-million. C'est le désir de cette Chambre d'avoir ce renseignement, et une dépense de quelques centaines de dollars, dans ce sens, serait une bagatelle. Je ne veux pas blâmer le gouvernement, mais ces dépenses ont pris des proportions gigantesques, et je crois que nous devrions savoir combien il a été dépensé d'argent sur ces baraques qui ont coûté des millions de dollars au pays.

M. MULOCK: Je crois que nous avons dépensé, depuis la confédération, pour l'entretien et les réparations de Rideau Hall, au delà de \$1,250,000, et l'on nous dit, cependant, que le peuple qui fournit l'argent n'a pas le droit de savoir comment cet argent a été dépensé. Le gouvernement est devenu tellement économe qu'il ne voudrait pas faire copier ces documents. Ce gouvernement qui en 1884 vota \$80,000,000 de l'argent public, qui vote \$1,000,000 pour chaque jour de session; ce gouvernement qui, l'année dernière, inaugura un système de dépenses tout à fait inutile, est tout à coup devenu tellement économe, qu'il ne produira pas les documents devant montrer combien il a dépensé de l'argent du peuple. Je crois que le rapport demandé est très convenable. Le ministre peut l'amender s'il le veut, de manière à éliminer ce qu'il voudra, et surtout ce qui ne peut être produit. Je crois cependant que le ministre s'est beaucoup trop éloigné de la motion lorsqu'il s'est efforcé de démontrer quel serait dans son opinion, le montant qu'il faudrait dépenser pour obtenir ces renseignements; je ne crois pas qu'il en coûte autant qu'il l'a dit. Je partage entièrement l'opinion de mon honorable ami de Huron-Ouest (M. Cameron) lorsqu'il dit qu'il ne sera pas nécessaire, si cette motion est adoptée, que le nom de chaque ouvrier soit donné dans bien des cas. Devons-nous comprendre que \$1,250,000 ont été dépensés de cette manière à Rideau Hall et que pas un dollar de cette somme n'a été dépensé en vertu d'un contrat? Est-ce de cette manière que les deniers publics ont été dépensés depuis la Confédération? Je me rappelle qu'il y a quelques années il a été porté à la connaissance du comité des comptes publics que près de 150 hommes étaient employés à l'année autour

Sir HECTOR LANGEVIN

des édifices publics, et que les gages qu'on leur payait s'étaient élevés à plus de \$60,000 pour l'année 1892 ou 1893. Est-ce que ce travail a été fait et cet argent dépensé de cette manière? Je puis aussi rappeler au ministre des travaux publics que le comité des comptes publics a établi en 1884, que le gouvernement actuel a payé en moyenne \$1.87 $\frac{1}{2}$ par jour aux manœuvres employés par lui dans les environs d'Ottawa en 1882, et il est probable que cela explique jusqu'à un certain point la répugnance que le ministre éprouve à fournir les renseignements auxquels je crois que le pays a droit.

Sir HECTOR LANGEVIN: Il est probable que l'honorable député n'était probablement pas à son siège lorsque j'ai expliqué au cours du débat sur l'autre motion, que, personnellement, comme faisant partie du gouvernement, nous n'avons aucune objection à ce que ces détails soient soumis à la Chambre, s'il était humainement possible de les produire. Nous avons déclaré qu'il était de notre devoir, si ces motions étaient adoptées, de nous enquerir du coût de la production de ces documents et du temps qu'il nous faudrait pour les obtenir. L'honorable député dit que, dans le cas actuel, nous ne serions pas obligés de donner les noms des ouvriers, mais si les honorables membres de la gauche veulent tout simplement un relevé du coût des allonges, changements, réparations et entretien du Rideau Hall depuis la confédération, alors la motion aurait dû être rédigée en conséquence, et, dans ce cas, les renseignements, peuvent être fournis dans un délai beaucoup plus court. Si les honorables députés veulent se contenter de cela, alors, naturellement, la motion peut être amendée dans ce sens.

M. CAMERON (Huron): Vous pourriez nous donner les noms des entrepreneurs lorsque les travaux ont été faits à l'entreprise.

Sir HECTOR LANGEVIN: Nous pouvons donner les noms des entrepreneurs, lorsqu'il y a des entrepreneurs, mais, naturellement, une partie des travaux ont dû être faits par les ouvriers du département.

M. L'ORATEUR: L'honorable député désire-t-il amender cette motion?

M. McCRANEY: Non.

M. PATERSON (Brant): Je suppose qu'il ne peut y avoir aucune objection à ce qu'il y ait une division du rapport, disant si les dépenses ont été pour le plombage, les changements ou l'extension de l'édifice, etc. Si je comprends bien, l'honorable député veut quelque chose de plus que le montant brut; il veut avoir quelque idée de la classe de travaux—pas le nom de chaque ouvrier, mais un relevé qui pourrait donner au public une idée générale des détails des dépenses et des genres de travaux.

M. BOWELL: Je remarque qu'une motion du même genre a été faite en cette Chambre lorsque l'honorable député d'York-Est (M. Mackenzie) était chef du gouvernement. Je vais lire à la Chambre les remarques qu'il a faites en cette occasion. M. Mitchell fit une motion demandant un rapport détaillé des dépenses relatives au voyage du gouverneur général à la Colombie anglaise, ainsi qu'au Manitoba et au Nord-Ouest.

M. DAVIES: C'est une chose tout à fait différente.

M. BOWELL: Peut-être que l'honorable député voudra me laisser terminer. Je sais qu'il est un peu impétueux lorsqu'on expose son dossier, mais je n'ai aucun doute que l'honorable député, qui est un peu nerveux dans le moment, admettra que les remarques du premier ministre d'alors s'appliquent parfaitement au cas actuel:

Je dois m'opposer à la motion. Je crois que les comptes publics donnent assez de détail, à moins que l'honorable député ne prenne sur lui de supposer que ces comptes sont réellement entachés de mauvaise foi, et que Son Excellence et ses serviteurs immédiats ont, de propos délibéré, falsifié les comptes publics. Je crois que présenter une pareille motion c'est manquer de respect à Son Excellence. C'est la première